

24-12-16 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Demande de subvention auprès de la Région pour la construction de terrains de tennis et de padel

Monsieur le Maire expose :

Comme la plupart des associations, le club de tennis de Saint-Priest en Jarez a connu une baisse de ses effectifs avec la crise du COVID. Actuellement en regain d'adhérents, le club doit néanmoins faire face à des infrastructures municipales vieillissantes et trop dispersées sur le territoire communal.

La commune est bien entendu le premier partenaire financier et logistique du club et la municipalité l'a toujours accompagné dans ses projets.

En 2022, la commune a signé avec le club, la ligue Auvergne Rhône-Alpes et le comité départemental de tennis de la Loire une convention d'objectifs IDCLUB qui définit les objectifs du projet éducatif du club. Dans cette convention, la commune s'engage à mettre à disposition du club ses infrastructures et le soutenir dans la mise en œuvre de son projet associatif.

Lors des intempéries de 2022, la structure d'un des deux cours de tennis couverts de la Bargette ayant été endommagée, la commune a été contrainte de prévoir des travaux pour la démonter.

La commune a alors souhaité profiter de cette occasion pour lancer un projet global d'aménagement et de restructuration des infrastructures du complexe sportif.

Ce projet, co-construit avec les utilisateurs, dont le club de tennis s'inscrit dans les priorités d'un Schéma de Cohérence Régionale élaboré avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis et prévoit donc la création :

- d'un terrain de tennis couvert,
- de deux terrains de tennis extérieurs,
- de deux cours de Padel couverts avec installation de panneaux photovoltaïques.

Le coût de ce projet tennis est estimé à 1 271 086 euros HT, son plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES EN HT	
Terrains de tennis extérieurs	228 311 €
Terrains de padel couverts avec panneaux photovoltaïques	411 252 €
Terrain de tennis couvert	526 348 €
Aménagements des abords des aires de jeux	47 430 €
Prestations intellectuelles	57 745 €
TOTAL	1 271 086 €

RECETTES		
Financeurs	Montant	%
Département	161 670 €	12,72 %
Région	254 217 €	20 %
Fonds de concours SEM	427 599 €	33.64 %
Commune de Saint-Priest en Jarez	427 600 €	33.64 %
TOTAL	1 271 086 €	100%

La commune étant maître d'ouvrage de cette opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention pour financer la construction d'équipements sportifs destinés à la pratique du tennis,

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention pour financer la construction d'équipements sportifs destinés à la pratique du tennis,

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 décembre 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 9 décembre 2024

24-12-16 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Demande de subvention auprès de la Région pour la construction de terrains de tennis et de padel

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. ZAVROSA
M. TALIA à Mme BISACCIA
Mme LAFON à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :